



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 mai 2017

CNAPE
www.cnape.fr

La fédération
des associations
de protection
de l'enfant

Le conseil d'administration, réuni le 24 mai, a élu Josiane BIGOT à la présidence de la CNAPE.

Josiane BIGOT a été administratrice de la CNAPE entre 2010 et 2014, vice-présidente à partir de 2011 et à nouveau élue en 2016.

Magistrate depuis 1977, Josiane BIGOT a exercé en qualité de juge des enfants pendant une quinzaine d'années, présidente de la Cour d'assises du Bas-Rhin pendant 5 ans, présidente de la chambre de la famille à la Cour d'appel de Colmar, présidente de l'IUFM d'Alsace, de l'association Oberholz et de l'association Themis de promotion de l'accès aux droits pour les enfants et les jeunes.

La protection de l'enfance et la promotion des droits de l'enfant jalonnent le parcours militant de Josiane BIGOT depuis 40 ans, sur les territoires, au niveau national et jusqu'au Conseil de l'Europe, où elle a notamment œuvré en tant qu'experte sur le traitement de la délinquance des mineurs ainsi que dans le cadre de la convention de Lanzarote.

Contact :

Fabienne Quiriau

Directrice générale de la CNAPE

Tél. : 01 45 83 50 60 - secretariat@cnape.fr



facebook.com/cnape.fr



[@la_CNape](https://twitter.com/la_CNape)